

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 13 Décembre 2023** à 18h00 Salle polyvalente de la maison des Associations de la Clochette, Avenue Gounod à Douai que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 44

Présents : (titulaires et suppléants) 33

Absents : 4

Procuration : 7

Etaient présents (délégués titulaires) : 31

Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Salvatore DE CESARE - Eric MOREAU - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Karim BACHIRI - Christophe BLERVACQUE - Romain DAPVRIL - Jean-Claude DESMENEZ - Rudy DILLIES - Muriel DOUDOK - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Damien FRENOY - Florence GEORGES - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Maryline LUCAS - Jamila MEKKI - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Philippe ROSZYK - Robert STRZELECKI - Jean Michel SZATNY.

Etaient présents (délégués suppléants) : 2

Pour la CCCO : Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

Pour DOUAISIS AGGLO : Eric CHASSAGNE suppléant de Delphine GUINEZ.

Etaient présents par procuration : 7

Pour la CCCO : Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Salvatore DE CESARE - Marc DELECLUSE donne pouvoir à Jean-Michel SIECZAREK - Lionel FONTAINE donne pouvoir à Jessica TANCA - Rodrigue LEBLAN donne pouvoir à Maryline LUCAS - Donato MIRAGLIA donne pouvoir à François CRESTA - Julien QUENNESSON donne pouvoir à Claude HEGO.

Pour DOUAISIS AGGLO : Arnaud GLABIEN donne pouvoir à Robert STRZELECKI.

Etaient absents et excusés : 4

Pour DOUAISIS AGGLO : Christophe CHARLES - Yaël CZUPRYNA - Lisiane DUBUS - Franck VALEMBOIS.

OBJET : POLITIQUE DU SMTD CONCERNANT L'ACCESSIBILITE DU RESEAU EVEOLE SUITE A LA LOI LOM

Madame TANCA indique que la loi du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (Loi LOM) a réformé en profondeur le cadre général des politiques de mobilités, en intégrant notamment des enjeux environnementaux et de mobilité inclusive.

A ce titre, la loi LOM affiche des ambitions fortes, à destination des Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM), pour renforcer l'accessibilité des services de transport.

Elle comporte également plusieurs mesures en faveur de l'accessibilité des réseaux de transports de voyageurs visant à faciliter l'usage des réseaux de transports par les personnes handicapées ou à mobilité réduite mais aussi à apporter de la souplesse aux AOM dans la mise en accessibilité des réseaux.

Ainsi la loi LOM offre la possibilité de mettre en accessibilité PMR deux arrêts supplémentaires non prioritaires pour chaque arrêt identifié en ITA (Impossibilité Technique Avérée) au lieu de la mise en place d'un service de substitution.

Aujourd'hui, à l'échelle de l'ensemble du réseau Evéole (16 lignes régulières et 1 ligne de BHNS), on dénombre plus de 760 quais bus : 53% d'entre eux sont accessibles et aux normes PMR/UFR.

Le SMTD travaille en effet depuis plusieurs années dans la mise en accessibilité progressive de son réseau Evéole en investissant tous les ans entre 600 000 et 700 000€ dans des travaux de mise en accessibilité d'environ 40 quais par an de son réseau urbain. Ces travaux sont coordonnés et réalisés directement par le Syndicat avec la volonté finale de proposer aux habitants du Douaisis un réseau accessible pour tous...et gratuit.

L'objectif de la présente délibération consiste à entériner ce choix stratégique du SMTD dans la mise en accessibilité progressive des quais de son réseau urbain plutôt que dans la mise en place d'un transport de substitution.

Le SMTD s'engage à réunir tous les ans dès 2024, la Commission Intercommunale d'Accessibilité afin de présenter aux membres de cette commission, les arrêts identifiés par le Syndicat devant faire l'objet de travaux de mise en accessibilité (soit 40 quais tous les ans).

Pour rappel, en complément de ces travaux de mise en accessibilité des quais, le SMTD accompagne financièrement plusieurs structures du territoire qui interviennent sur les thématiques du handicap et de l'accessibilité telles que l'association APF France Handicap ou encore le SIRA (qui propose un service de Transport pour Personnes à Mobilité Réduite en partenariat avec l'association ACLAHME).

Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance en date du 29 Novembre 2023.

Ainsi, il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir acter le choix stratégique du SMTD de mettre en accessibilité PMR deux arrêts supplémentaires non prioritaires pour chaque arrêt identifié en ITA en lieu et place du développement d'un service de substitution.

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 44

Nombre de votants : 40

Suffrage exprimé : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

VALIDE le choix stratégique du SMTD de mettre en accessibilité PMR deux arrêts supplémentaires non prioritaires pour chaque arrêt identifié en ITA en lieu et place du développement d'un service de substitution.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO

Le Secrétaire de séance,

Rudy DILLIES